



Fleury-les-Aubrais, le vendredi 30 octobre 2020

Le proviseur
Aux élèves,
Aux parents d'élèves,
Aux personnels

Lycée professionnel
Jean Lurçat

Lycée des métiers
de l'énergie, des
structures métalliques
et du tertiaire

Le proviseur

Dossier suivi par
Jean-Pierre DORVAL
T 02 38 70 97 00
F 02 38 70 97 11
ce.0451067r
@ac-orleans-tours.fr

4 rue du perron
45401 Fleury-les-Aubrais
Cedex

Dans une situation particulièrement délicate, tant sur le point sanitaire que sur celui de la vigilance Vigipirate, en phase sécurité renforcée suite aux attentats de Conflans Ste Honorine et plus récemment de Nice, je vous communique ces quelques lignes afin de préciser l'organisation du lycée après ces congés de Toussaint.

Rentrée des élèves et des personnels :

La dernière évolution nous a été communiquée en cette fin de journée et le ministère a finalement validé une reprise des cours aux horaires habituels ce lundi 2 novembre. Vos enfants seront donc accueillis au lycée dès 8h10 selon leur emploi du temps habituel.

Un hommage à M. Samuel PATY sera rendu sur le créneau M3 et une minute de silence sera observée à 11h00 après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs.

PFMP

Les PFMP sont maintenues pour les élèves qui peuvent se rendre dans les entreprises avec lesquelles une convention a été signée.

Les élèves pour lesquels l'entreprise est dans l'incapacité de les accueillir ou qui n'auraient pas trouvé de terrain de stage se présenteront au lycée et seront accueillis selon leur emploi du temps normal.

Renforcement protocole Covid-19

Les parents d'élèves sont invités à vérifier l'état de santé de leur enfant avant le départ de la maison. En cas de symptômes, il vous est demandé de garder votre enfant au domicile.

Restauration : En raison du renforcement du protocole, la prise de repas dans les bâtiments du lycée ne sera plus autorisée.

Il est vivement conseillé de prendre son repas à la ½ pension du collège Condorcet. Vos enfants ont la possibilité d'avoir un repas complet, chaud, pour la somme de 4,15 euros. Pour ce faire, il est nécessaire de se rapprocher du service gestion le plus rapidement possible. Un minimum de 10 repas, soit 41,50 euros, doit être crédité sur la carte de cantine. Une aide financière par le fonds social peut être envisagée pour les familles qui en feraient la demande auprès de l'assistante sociale du lycée.

Accès bâtiments :

Bât A : Si l'accès aux étages s'effectuera par l'escalier intérieur, la descente s'effectuera par deux escaliers différents en fonction de la salle dans laquelle se trouveront les élèves, afin de limiter les croisements :

Descente escalier intérieur : Salles A10, A11, A12, A13 / A29 bis, A20, A21, A22, A23, A24 afin de limiter le brassage et les croisements de personnes,

Descente escalier extérieur : A14, A15, A16, A17, A18 / A25, A26, A27, A28 et A29. Les usagers rejoindront le hall d'entrée par l'extérieur.

Bât F : L'accès et la sortie du bâtiment F s'effectueront exclusivement par l'extérieur du bâtiment, par la cour intérieure afin de limiter, là encore, les croisements dans le bâtiment B.

Nous poursuivons actuellement la réflexion sur l'organisation des temps de pause et notamment de la gestion des fumeurs, en lien avec le plan vigipirate.

Je rappelle enfin, à toutes et tous, la nécessité de respecter les gestes barrières, en plus du port du masque, et d'éviter à tous prix les poignées de mains, embrassades et autres checks.



Comptant sur la compréhension de tous
J.Pierre Dorval